

## PROJETS INTERNATIONAUX

Depuis 2002, deux programmes de formation au niveau mondial ont été lancés pour répondre à une demande d'aide dans le domaine:

- des essais de semences et vérifications des variétés, y compris les variétés et semences génétiquement modifiées, en collaboration avec l'Association internationale d'essais de semences (AIES);
- de la FDF sur l'évaluation de la sécurité des aliments génétiquement modifiés.

Le programme de détection des OGM vise à former les techniciens des semences des agences nationales et les autres parties prenantes, aux méthodes de vérification des espèces, cultivars et hybrides, ainsi qu'à la détection qualitative et quantitative des OGM. Une formation sur les méthodes électrophorétiques et les techniques PCR (réaction en chaîne de la polymérase) pour la vérification des espèces et la détection des OGM a été organisée au niveau régional et sous-régional dans le monde entier en collaboration avec l'AIES.

Les sept cours pratiques suivants ont été réalisés entre 2002 et 2005 et ont permis de former environ 250 techniciens de 80 pays:

- Sous-région Caraïbes et Amérique centrale: Kingston, Jamaïque, 2005.
- Sous-région du Grand Mékong: Beijing, Chine, 2005.
- Proche-Orient et Afrique du Nord: Le Caire, Égypte, 2004.
- Europe centrale et de l'Est: Ljubljana, Slovénie, 2004.
- Asie et Pacifique: Bangkok, Thaïlande, 2003.
- Afrique du Sud et de l'Est: Johannesburg, Afrique du Sud, 2003.
- Amérique latine et Caraïbes: Buenos Aires, Argentine, 2002.

Les ateliers FDF sur la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés, réalisés selon l'approche sur la biosécurité, visent à construire



une base de connaissances communes sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés. Ils ont également pour objectif de créer une masse critique de compétences dans les agences clés de recherche, développement, santé et agriculture, les organismes d'inspection de la santé animale et des plantes, et les organismes de normalisation. Ils entendent enfin favoriser une meilleure coordination en matière de biotechnologie/prévention des risques biotechnologiques.

Les principes du *Codex Alimentarius* sur l'analyse des risques et les directives sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus de la biotechnologie moderne, fournissent un cadre pour l'évaluation de la sécurité des aliments génétiquement modifiés. Il s'agit d'outils importants pour tous ceux qui participent à la filière des aliments génétiquement modifiés, dans le domaine de la réglementation, du commerce, du développement et de la recherche. Pour garantir que ces outils soient appliqués de manière efficace à la réglementation et l'évaluation des risques, les pays ont requis un soutien en termes de renforcement des capacités pour les agents chargés de la réglementation, les développeurs et les chercheurs travaillant au sein de la filière des aliments génétiquement modifiés.

Au cours de 2007 et 2008, deux cours de formation régionaux ont été réalisés au Kenya et aux Philippines (groupes de pays 1 et 2). Deux autres sont prévus en 2009 au Chili et en Afrique du Sud (groupe de pays 3 et 4). On estime que, d'ici la fin 2009, 120 chercheurs, développeurs et agents chargés de la réglementation issus de 28 pays et exerçant leur activité en rapport aux aliments génétiquement modifiés, auront suivi cette formation.



## EXPÉRIENCE ACQUISE ET PERSPECTIVES FUTURES

- Les programmes de formation multinationaux organisés sur un sujet spécifique se sont révélés être un outil très efficace pour combler les carences de connaissances dans le domaine technique, créer des réseaux d'expertise technique et améliorer la CSS.
- L'approche FDF permet de répondre au renouvellement rapide des fonctionnaires des organismes chargés de la réglementation et d'assurer la durabilité à long terme. Elle sera incorporée dans les futurs programmes de formation.

# GESTION DE PROJETS ET QUESTIONS FINANCIÈRES

**Les programmes de coopération technique (PCT) sont mis en œuvre par les institutions nationales de contrepartie et administrés par les Coordonnateurs nationaux des projets. Le personnel du siège de la FAO fournit régulièrement son avis technique et soutient le projet. L'exécution des activités du projet repose principalement sur une équipe composée d'experts CPPD/CPPT<sup>14</sup> internationaux et de consultants nationaux, et bénéficie du support logistique/administratif/managérial des bureaux de pays et régionaux de la FAO.**

**L**e Coordonnateur national des projets et l'unité de soutien technique du siège effectuent régulièrement les activités de surveillance du projet nécessaires pour atteindre les objectifs définis. Si cela est requis, un Comité directeur du projet national appuie également ce dernier.

À l'exception du projet régional pour l'Asie (Asia BioNet), et d'un projet interrégional portant essentiellement sur l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, les projets de renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques ont été financés par la FAO dans le cadre du PCT et d'autres fonds d'affectation spéciale. Les budgets variaient de 100 000 à 350 000 de dollars EU pour les projets nationaux, et de 300 000 à 1,3 millions de dollars EU pour les projets au niveau régional et mondial. Les efforts actuels visent à diversifier le portefeuille de prêts et à collaborer plus régulièrement avec d'autres organisations partenaires des Nations Unies.

<sup>14</sup> Veuillez consulter la note en bas de page n° 17



## EXPÉRIENCE ACQUISE ET PERSPECTIVES FUTURES

- Les ressources mises à disposition par la FAO sont essentielles mais ne sont pas toujours suffisantes, notamment si une mise à jour des laboratoires de détection des OGM est requise. Il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement et de favoriser les partenariats avec d'autres agences.
- La capacité technique interne de la FAO a assuré une exécution de projet flexible et en douceur.
- Plusieurs unités techniques de la FAO, y compris la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, la Division de la production végétale et de la protection des plantes, la Division de la recherche et de la vulgarisation, et le Bureau juridique, ont contribué à l'exécution du projet, favorisant ainsi l'adoption d'une approche interdisciplinaire.

